



N° 11176 * 09
Formulaire obligatoire
(article 40A de l'annexe III
au code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS NON COMMERCIAUX
ET ASSIMILÉS
RÉGIME DE LA DÉCLARATION
CONTRÔLÉE

N° 2035 - (2007)

Jours et heures de réception du service →

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée →

Identification du destinataire →

Adresse du déclarant (Quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime	Insp., IFU
DÉCLARANT n° siret		Code activité	N° de téléphone	

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1^{er} janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :

Adresse des cabinets secondaires :

Adresse du domicile du déclarant :

Nature de l'activité : _____ Date de début d'exercice de la profession : _____

SI VOUS ÊTES MEMBRE : _____ Dénomination et adresse du groupement, de la société : _____

- d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés
- d'une société civile de moyens

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNEE 2006 OU À LA PÉRIODE DU : _____ AU _____ (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 voir renvois à la notice)

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B)	Bénéfice :	Déficit :
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ²¹		
2- Plus-values ²⁰ à long terme imposable au taux de 16 %	à long terme exonérées (art. 238 <i>quindecies</i> du CGI)	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 <i>quindecies</i> 1-1 du CGI)
à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> A du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> B du CGI)
3- Exonération et abattements ²⁰ et ²¹ pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	Sur le bénéfice :	Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % :
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> : <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine, art. 44 <i>octies</i> ou art. 44 <i>octies</i> A : <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs : <input type="checkbox"/>
Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> A : <input type="checkbox"/>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :	
4- Montants des crédits ou réduction d'impôt ²²	Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise » :	Crédit d'impôt « Investissement en Corse » :
Crédit d'impôt « En faveur de l'apprentissage » :	Crédit d'impôt « Pour les dépenses de prospection commerciale » :	Crédit d'impôt « Métiers d'art » :
Crédit d'impôt au profit des PME qui exposent des dépenses d'équipement dans les technologies de l'information :	Réduction d'impôt « Dépenses de mécénat » :	Autres réductions ou crédits d'impôts :

Nom, adresse et téléphone du comptable :

du conseil :

de l'association agréée :

N° d'agrément de l'association agréée : _____ À _____, le _____

CACHET de l'association agréée (facultatif)

Signature :

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :	
N° SIRET	

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES C

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
			1	2	3	4	5	6
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)							→	
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée C				→		Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035)		
Plus-values à court terme exonérées C				Plus-values nettes à long terme exonérées C (à reporter page 1 de la déclaration 2035)				
Article 151 <i>septies</i> du CGI		Article 238 <i>quindecies</i> du CGI		Article 151 <i>septies</i> du CGI		Article 238 <i>quindecies</i> du CGI		
Article 151 <i>septies</i> A du CGI				Article 151 <i>septies</i> A du CGI		Article 151 <i>septies</i> B du CGI		

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) D

Nom, Prénom, domicile des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition			
		du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION			
ACTIVITÉ nature (1) : si vous êtes professionnel de la santé, indiquez le code qui correspond à votre situation vis-à-vis de la convention nationale médicale					
N° SIRET				si exercice en société (2) AV	
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		d'après les règles «créances-dettes» AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW	
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)		AM		Année d'adhésion AN	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA			
2	R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais 1	AA	
		2	À déduire } Débours payés pour le compte des clients 2	AB	
		3		} Honoraires rétrocédés 3	AC
		4	Montant net des recettes		AD
		5	Produits financiers 4	AE	
		6	Gains divers 5	AF	
		7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	
3	D E P E N S E S	8	Achats 6	BA	
		9	Frais de personnel } Salaires nets et avantages en nature 7	BB	
		10		} Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC
		11	} Taxe sur la valeur ajoutée		BD
		12		Impôts et taxes 8 } Taxe professionnelle	BE
		13	} Autres impôts		BS
		14		8 Contribution sociale généralisée déductible	BV
		15	Loyer et charges locatives	BF	
		16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration 9 ...	BW	
		17	Entretien et réparations	TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	BH
		18	Personnel intérimaire		
		19	Petit outillage 10		
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité	TOTAL : transports et déplacements	BJ
		21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions 11		
		22	Primes d'assurances	TOTAL : frais divers de gestion	BM
		23	Frais de véhicules 12		
		24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) Autres frais de déplacements (voyages...)	BT	BU
		25	Charges sociales personnelles 13 : dont obligatoires	BT	BU
		26	Frais de réception, de représentation et de congrès	TOTAL : frais divers de gestion	BM
		27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		
		28	Frais d'actes et de contentieux		
		29	Cotisations syndicales et professionnelles	BN	BP
		30	Autres frais divers de gestion		
		31	Frais financiers 14	BN	
		32	Pertes diverses 15	BP	
		33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION				
ACTIVITÉ nature (1) : si vous êtes professionnel de la santé, indiquez le code qui correspond à votre situation vis-à-vis de la convention nationale médicale						
N° SIRET				si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		d'après les règles «créances-dettes» AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés AP		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA				
2	R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais 1	AA		
		2	À déduire } Débours payés pour le compte des clients 2	AB		
		3		Honoraires rétrocédés 3	AC	
		4	Montant net des recettes	AD		
		5	Produits financiers 4	AE		
		6	Gains divers 5	AF		
		7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG		
3	D É P E N S E S	8	Achats 6	BA		
		9	Frais de personnel } Salaires nets et avantages en nature 7	BB		
		10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	
		11	Impôts et taxes 8 } Taxe sur la valeur ajoutée	BD		
		12		Taxe professionnelle	BE	
		13		Autres impôts	BS	
		14	8 Contribution sociale généralisée déductible	BV		
		15	Loyer et charges locatives	BF		
		16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration 9 ...	BW		
		17	Entretien et réparations	TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	BH	
		18	Personnel intérimaire			
		19	Petit outillage 10			
		20	Chauffage, eau, gaz, électricité	TOTAL : transports et déplacements	BJ	
		21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions 11			
		22	Primes d'assurances	TOTAL : frais divers de gestion	BM	
23	Frais de véhicules 12					
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) Autres frais de déplacements (voyages...)	BT	BU			
25	Charges sociales personnelles 13 : dont obligatoires					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès	TOTAL : frais divers de gestion	BN			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					
28	Frais d'actes et de contentieux					
29	Cotisations syndicales et professionnelles	TOTAL : frais divers de gestion	BP			
30	Autres frais divers de gestion					
31	Frais financiers 14					
32	Pertes diverses 15					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR				

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION				
ACTIVITÉ nature (1) : si vous êtes professionnel de la santé, indiquez le code qui correspond à votre situation vis-à-vis de la convention nationale médicale						
N° SIRET				si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		d'après les règles «créances-dettes» AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW		
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)		AM		Année d'adhésion AN		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA				
2						
RECEPTE	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais 1	AA			
	2	À déduire } Débours payés pour le compte des clients 2	AB			
			3	Honoraires rétrocédés 3	AC	
	4	Montant net des recettes	AD			
	5	Produits financiers 4	AE			
	6	Gains divers 5	AF			
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG			
3						
DEPENSE	8	Achats 6	BA			
	9	Frais de personnel } Salaires nets et avantages en nature 7	BB			
			10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	
			11	Taxe sur la valeur ajoutée	BD	
	12	Impôts et taxes 8 } Taxe professionnelle	BE			
			13	Autres impôts	BS	
	14	8 Contribution sociale généralisée déductible	BV			
	15	Loyer et charges locatives	BF			
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration 9 ...	BW			
	17	Entretien et réparations	TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	BH		
	18	Personnel intérimaire				
	19	Petit outillage 10				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité	TOTAL : transports et déplacements	BJ		
					21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions 11
	22	Primes d'assurances	TOTAL : frais divers de gestion	BK		
23	Frais de véhicules 12					
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) ...					
25	Autres frais de déplacements (voyages...)					
25	Charges sociales personnelles 13 : dont obligatoires BT dont facultatives BU					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès	TOTAL : frais divers de gestion	BM			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					
28	Frais d'actes et de contentieux					
29	Cotisations syndicales et professionnelles					
30	Autres frais divers de gestion					
31	Frais financiers 14	BN				
32	Pertes diverses 15	BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR				

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	
N° SIRET	

4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA			
	35	Plus-values à court terme 16	CB			
	36	Divers à réintégrer 17	CC			
	37	Bénéfice Sté civile de moyens 18	CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE			
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF			
	40	Frais d'établissement 19	CG			
	41	Dotation aux amortissements 20	CH			
	42	Moins-values à court terme	CK			
	43	Divers à déduire 21 dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine » dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle » dont exonération « jeunes entreprises innovantes » dont exonération « permanence des soins des médecins »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX	CL
			AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
			CU	dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO	
			CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
	44	Déficit Sté civile de moyens 18	CM			
45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN				
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP				
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR				

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ	
6	Taxe professionnelle 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) **B et **12****

(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème Bic		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

2^e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	
N° SIRET	

4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA						
	35	Plus-values à court terme 16	CB						
	36	Divers à réintégrer 17	CC						
	37	Bénéfice Sté civile de moyens 18	CD						
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE						
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF						
	40	Frais d'établissement 19	CG						
	41	Dotation aux amortissements 20	CH						
	42	Moins-values à court terme	CK						
	DU	21 Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité »	AX		CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes »	CO		
			dont exonération « permanence des soins des médecins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficit Sté civile de moyens 18	CM						
45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN							
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP							
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR							

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ
6	Taxe professionnelle 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12
 (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème Bic		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	



ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035 TAXE PROFESSIONNELLE

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

Adresse professionnelle :

Code postal :

Ville :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE

20

OU À LA PÉRIODE DU :

AU :

A. RECETTES

1	Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale (déduction faite des redevances de collaboration figurant au cadre BW de l'imprimé 2035 A et des recettes indiquées au cadre 6 de l'imprimé 2035 B)	DF	
2	Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	DG	
3	TVA déductible afférente aux dépenses visées aux lignes 4 à 9 1	DH	
TOTAL A			DI <input style="width: 100px;" type="text"/>

B. DÉPENSES

4	Achats	DJ	
5	Variation de stock 2	DK	
6	Travaux, fournitures et services extérieurs 3	DL	
7	Loyers et charges locatives, location de matériel et de mobilier (loyers cf. 4 ; dépenses personnelles cf. 3)	DM	
8	Frais de transports et de déplacements 3	DN	
9	Frais divers de gestion	DO	
10	TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne 1 1	DP	
11	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle 5	DQ	
TOTAL B			DR <input style="width: 100px;" type="text"/>

C. VALEUR AJOUTÉE

Total A - Total B

DS

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2035-E

Le tableau est obligatoirement rempli lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 7 600 000 € hors taxe.

Le tableau permet de déterminer la valeur ajoutée telle qu'elle est définie au II de l'article 1647 B *sexies* du code général des impôts, produite au cours de l'exercice clos par l'entreprise quelle que soit la durée de cet exercice ; le résultat obtenu servira, le cas échéant, au calcul du plafonnement de la taxe professionnelle (article 1647 B *sexies* du CGI), ou à la détermination de la cotisation minimale (article 1647 E du CGI).

- 1** À compléter par les entreprises tenant leur comptabilité « TVA incluse ».
- 2** Cette ligne concerne les titulaires de bénéfices non commerciaux qui détiennent des stocks dans le cadre d'une activité commerciale accessoire. L'augmentation du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année vient en diminution des charges ; *a contrario*, la diminution du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année s'ajoute à ces charges.
- 3** La quote-part des dépenses personnelles et les frais forfaitaires de déplacement extraits de la déclaration 2035 doivent être déduits de ces montants.
- 4** À l'exclusion des loyers afférents à des immobilisations corporelles prises à bail dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.
- 5** À compléter par les entreprises qui donnent des biens en crédit-bail ou celles qui donnent des biens corporels en location-gérance ou en location pour une durée de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle. Dans ces cas, les entreprises peuvent déduire les dotations aux amortissements linéaires et dégressifs autres que ceux comptabilisés en amortissements dérogatoires se rapportant aux biens loués ajustées en fonction de la durée d'utilisation prévue dans la convention.



ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035 TAXE PROFESSIONNELLE

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

Adresse professionnelle :

Code postal :

Ville :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE

20

OU À LA PÉRIODE DU :

AU :

A. RECETTES

1	Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale (déduction faite des redevances de collaboration figurant au cadre BW de l'imprimé 2035 A et des recettes indiquées au cadre 6 de l'imprimé 2035 B)	DF	
2	Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	DG	
3	TVA déductible afférente aux dépenses visées aux lignes 4 à 9 1	DH	
TOTAL A			DI <input style="width: 100px;" type="text"/>

B. DÉPENSES

4	Achats	DJ	
5	Variation de stock 2	DK	
6	Travaux, fournitures et services extérieurs 3	DL	
7	Loyers et charges locatives, location de matériel et de mobilier (loyers cf. 4 ; dépenses personnelles cf. 3)	DM	
8	Frais de transports et de déplacements 3	DN	
9	Frais divers de gestion	DO	
10	TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne 1 1	DP	
11	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle 5	DQ	
TOTAL B			DR <input style="width: 100px;" type="text"/>

C. VALEUR AJOUTÉE

Total A - Total B

DS

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2035-E

Le tableau est obligatoirement rempli lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 7 600 000 € hors taxe.

Le tableau permet de déterminer la valeur ajoutée telle qu'elle est définie au II de l'article 1647 B *sexies* du code général des impôts, produite au cours de l'exercice clos par l'entreprise quelle que soit la durée de cet exercice ; le résultat obtenu servira, le cas échéant, au calcul du plafonnement de la taxe professionnelle (article 1647 B *sexies* du CGI), ou à la détermination de la cotisation minimale (article 1647 E du CGI).

- 1** À compléter par les entreprises tenant leur comptabilité « TVA incluse ».
- 2** Cette ligne concerne les titulaires de bénéfices non commerciaux qui détiennent des stocks dans le cadre d'une activité commerciale accessoire. L'augmentation du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année vient en diminution des charges ; *a contrario*, la diminution du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année s'ajoute à ces charges.
- 3** La quote-part des dépenses personnelles et les frais forfaitaires de déplacement extraits de la déclaration 2035 doivent être déduits de ces montants.
- 4** À l'exclusion des loyers afférents à des immobilisations corporelles prises à bail dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.
- 5** À compléter par les entreprises qui donnent des biens en crédit-bail ou celles qui donnent des biens corporels en location-gérance ou en location pour une durée de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle. Dans ces cas, les entreprises peuvent déduire les dotations aux amortissements linéaires et dégressifs autres que ceux comptabilisés en amortissements dérogatoires se rapportant aux biens loués ajustées en fonction de la durée d'utilisation prévue dans la convention.



ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035 TAXE PROFESSIONNELLE

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

Adresse professionnelle :

Code postal :

Ville :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE

20

OU À LA PÉRIODE DU :

AU :

A. RECETTES

1	Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale (déduction faite des redevances de collaboration figurant au cadre BW de l'imprimé 2035 A et des recettes indiquées au cadre 6 de l'imprimé 2035 B)	DF	
2	Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	DG	
3	TVA déductible afférente aux dépenses visées aux lignes 4 à 9 ¹	DH	
TOTAL A			DI <input style="width: 100px;" type="text"/>

B. DÉPENSES

4	Achats	DJ	
5	Variation de stock ²	DK	
6	Travaux, fournitures et services extérieurs ³	DL	
7	Loyers et charges locatives, location de matériel et de mobilier (loyers cf. ⁴ ; dépenses personnelles cf. ³)	DM	
8	Frais de transports et de déplacements ³	DN	
9	Frais divers de gestion	DO	
10	TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne 1 ¹	DP	
11	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle ⁵	DQ	
TOTAL B			DR <input style="width: 100px;" type="text"/>

C. VALEUR AJOUTÉE

Total A - Total B

DS

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2035-E

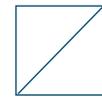
Le tableau est obligatoirement rempli lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 7 600 000 € hors taxe.

Le tableau permet de déterminer la valeur ajoutée telle qu'elle est définie au II de l'article 1647 B *sexies* du code général des impôts, produite au cours de l'exercice clos par l'entreprise quelle que soit la durée de cet exercice ; le résultat obtenu servira, le cas échéant, au calcul du plafonnement de la taxe professionnelle (article 1647 B *sexies* du CGI), ou à la détermination de la cotisation minimale (article 1647 E du CGI).

- ¹ À compléter par les entreprises tenant leur comptabilité « TVA incluse ».
- ² Cette ligne concerne les titulaires de bénéfices non commerciaux qui détiennent des stocks dans le cadre d'une activité commerciale accessoire. L'augmentation du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année vient en diminution des charges ; *a contrario*, la diminution du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année s'ajoute à ces charges.
- ³ La quote-part des dépenses personnelles et les frais forfaitaires de déplacement extraits de la déclaration 2035 doivent être déduits de ces montants.
- ⁴ À l'exclusion des loyers afférents à des immobilisations corporelles prises à bail dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.
- ⁵ À compléter par les entreprises qui donnent des biens en crédit-bail ou celles qui donnent des biens corporels en location-gérance ou en location pour une durée de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle. Dans ces cas, les entreprises peuvent déduire les dotations aux amortissements linéaires et dégressifs autres que ceux comptabilisés en amortissements dérogatoires se rapportant aux biens loués ajustées en fonction de la durée d'utilisation prévue dans la convention.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

I. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2035 - F - IMPRIMERIE NATIONALE - 2007 01 15520 PO - Février 2007 - 6.009163.1

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

PO - Février 2007 - 6 009167 1

N° 2035 - G - IMPRIMERIE NATIONALE - 2007

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Si ce formulaire est déposé sans informations,
cocher la case néant ci-contre :

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

PO - Février 2007 - 6 009167 1

N° 2035-G - IMPRIMERIE NATIONALE - 2007